



DÉLIBÉRATION N°2022/12/01

Prise en compte des orientations du plan communal de sobriété

L'an deux mille vingt-deux le 06 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Agnès PELFORT / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Sylvie POYE / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Jamal AMEDJDOUB

Etaient absents : Sébastien ROTH (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Eva SALVADOR (pouvoir à Jean-Paul ROCOURT) / Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Valérie VERON (pouvoir à Christelle TERRE) / Fabiola BASSELIN / Caroline LEGROS-HUMBLLOT (pouvoir à Laurent TARASSI) / Christine DELAFOSSE (pouvoir à Estelle SUEUR) / Sébastien BOGAERT (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 17

Procurations : 7

Votants : 24

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour accélérer la transition énergétique de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser de 10% leur consommation énergétique. Les collectivités ont un rôle à jouer sur trois piliers importants : la sobriété énergétique (consommer moins), l'efficacité énergétique (consommer autrement) et l'accélération du développement des énergies renouvelables.

Considérant que la collectivité a déterminé un plan de sobriété et de rigueur comportant 5 grandes orientations et des déclinaisons par orientation :

1) Le pilotage des dépenses et des économies (connaissance des consommations et de nos installations pour mieux gérer)

- **Connaissance des consommations énergétiques :** notre consommation annuelle 2021 d'électricité, de fioul, de gaz, d'eau et de carburant était d'environ 300 k€. Pour 2022, nous constatons des hausses des coûts d'électricité et de gaz car début octobre, nous avons atteint la dépense annuelle de 2021. Pour 2023, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) annonce jusqu'à maintenant un coefficient multiplicateur de 2,2 pour l'électricité avec la possibilité que cela soit moindre en raison d'un amortisseur qui est en cours de mise en place. Pour le gaz, le coefficient multiplicateur est de 3 avec peu de possibilité d'amointrissement en raison de marchés externes. La facture énergétique 2023 est donc estimée à 700 k€, soit 400 k€ de plus qu'en 2021. Il est donc indispensable de trouver des marges de manœuvre pour limiter cette hausse.

Le SE60 et nos services permettent de mieux connaître nos dépenses, avec des analyses par bâtiment. Un diagnostic énergétique d'octobre 2019 permet de déterminer le classement énergétique de nos bâtiments avec des notes globales composées de 3 notes différenciées : l'enveloppe des bâtiments, les

systèmes de chauffage et les équipements annexes. Nous disposons également d'outils pour le suivi des consommations périodiques pour nos bâtiments. Il est maintenant nécessaire de développer des tableaux de bords avec des chiffres précis et utilisables. Le SE60 nous soutient aussi sur le suivi d'économies. Nos outils de pilotage peuvent continuer à être perfectionnés pour mieux identifier les points d'amélioration à prioriser.

- **Télégestion du chauffage par pièce** : en 2022, la télégestion énergétique des bâtiments a démarré par la mise en place d'un système de gestion à distance pour le groupe scolaire Jean Baptiste Clément (école primaire et restaurant scolaire) et pour l'école maternelle Jean Macé. En 2023, sur la base du diagnostic établi par le SE60, la collectivité va poursuivre son programme de mise en place avec l'école élémentaire Raymonde Carbon (l'ensemble des écoles seront ainsi équipées), la salle Art et Culture, le gymnase Jean Macé et la mairie.
- **Pilotage du Gâchis alimentaire** : Depuis 2020, une pesée de l'alimentation non consommée est effectuée chaque jour dans nos 2 restaurants scolaires. En 2020, 30% de l'alimentation était jetée, ce qui coïncidait avec la moyenne nationale. Nous sommes maintenant à 23% avec une commande effectuée non plus au repas mais à la composante et en étant plus attentif aux besoins des enfants et à ce qui peut être remis dans le circuit. Et cela, tout en préservant la dimension découverte du goût. Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration de ces outils pour poursuivre la diminution du gâchis.
- **Amélioration de la connaissance des autres consommations** : par exemple pour les photocopies, avec 12 photocopieurs sur la collectivité (services et écoles), il était nécessaire de mettre en place des compteurs pour identifier les consommations. Ces compteurs sont actuellement par service ou par école. Pour être plus précis, il est possible de développer un compteur au niveau de chaque usager voire de limiter les compteurs à un nombre de copies par usager. Il y a aussi les frais de courrier qui peuvent être mieux cadrés avec une connaissance plus fine des envois de chaque service avec très précisément son objet afin d'étudier par la suite les possibilités de procéder autrement.

2) Le changement des habitudes énergétiques

- **Moins d'illuminations et plus de décorations de Noël** : une réduction des illuminations est prévue avec plus de décorations non électriques afin de limiter les consommations. En 2021, il y a eu 90 points lumineux installés et il est décidé de réduire à 1/4 avec un regroupement sur le cœur de la ville. En parallèle, une forte augmentation des décorations de Noël est prévue avec des achats de matériaux et des réalisations par les services techniques mais aussi par les enfants dans les accueils de loisirs. Il est aussi prévu de diminuer la période d'illumination qui était jusqu'à maintenant de début décembre jusqu'à mi-janvier. Elle sera de début décembre à début janvier. Il sera aussi demandé aux commerçants s'ils ont prévu une décoration de Noël. Les habitants peuvent aussi continuer à décorer, si possible en privilégiant les décorations non lumineuses. A la Résidence Autonomie : il est prévu des ateliers de décoration des balcons.
- **Remise en route annuelle du chauffage dans les bâtiments et préconisations gouvernementales** : le chauffage est remis en route chaque année début octobre. Le temps de la montée en chauffe des chaudières, des radiateurs d'appoint sont installés dans les endroits les plus froids (dortoirs). Le suivi des températures par pièce nous a aidé pour cette remise en route. Le gouvernement demande à réduire la température à 19°C. Il est alors recommandé que les utilisateurs des services mettent des vêtements plus chauds. La température de nuit est à étudier bâtiment par bâtiment suivant les matériaux et le temps pour remonter à 19 °C. Le rapport de l'association Négawatt et l'ADEME indique qu'une baisse de 1°C du chauffage (passage de 20 °C à 19°C) permet de générer 7% d'économies. D'autres actions sont également recommandées comme par exemple la suppression des veilles électriques.

- **Réduction de l'éclairage public** : certaines communes environnantes ont décidé de l'extinction des luminaires sur une partie de la nuit. Depuis quelques années, nous mettons en place un système d'éclairage public intelligent, avec la possibilité d'un réglage point par point. Actuellement, au cœur de la nuit, nous sommes sur un éclairage à 15% de l'intensité maximale. Ce qui représente techniquement le minimum possible. L'intensité remonte à 50% par détection par capteur lors du passage d'un véhicule ou d'un piéton. En dehors du cœur de nuit, l'intensité lumineuse est réglée à 50%. Nous avons baissé la puissance utilisée par 3 en passant en LED et environ par 20 en modulant la nuit. Il reste des améliorations possibles comme par exemple « Place de la république » où il y a 3 projecteurs à 400 watts. Nous demandons une estimation de coût au SE60 pour améliorer ce dispositif. L'Ecoquartier est équipé de lampes Led de 1ère génération sans modulation. Il est maintenant nécessaire d'étudier dans quelle mesure il est possible d'aller plus loin tout en préservant le bon équilibre entre consommation et sentiment de sécurité, ce que permet notre éclairage. D'une manière plus générale, la question est de savoir s'il est possible de mieux moduler.
- **Des pistes d'amélioration pour l'arrosage** : nous avons déjà effectué un travail sur les économies d'eau en privilégiant des plantes vivaces moins consommatrices que les fleurs annuelles. Nous disposons de réseaux d'arrosages automatiques et aussi d'une citerne de 1000 litres utilisée là où il n'y a pas d'arrosage automatique : les jardinières de l'abbatiale, les 15 gros pots de fleurs sur la commune. Nous réfléchissons aussi à la possibilité d'avoir des cuves ou autres dispositifs de stockage de l'eau. Il est nécessaire préalablement de vérifier la qualité des eaux de toitures. D'une autre manière, il est aussi nécessaire d'étudier les essences que l'on va installer dans le parc de la garenne pour qu'elles s'adaptent mieux aux changements climatiques (sècheresse prolongée).
- **Privilégier des modes de déplacement moins énergivores** : La collectivité dispose de 4 vélos électriques répartis dans les services municipaux dont 3 mis à dispositions par l'ACSO. En fonction des besoins, ces moyens sont à privilégier lors de déplacements sur la commune plutôt que d'utiliser les voitures. La police municipale développe aussi des patrouilles à vélo en fonction des missions qu'elle assure.

3) Les investissements de maîtrise de l'énergie

- **Remplacement pluriannuel de l'éclairage public** : Sur un total de 900 points lumineux sur la commune, les mâts et lampes ont été remplacés à 70 % avec la phase 4 de modernisation de notre éclairage public. Fin 2023, après la réalisation de la phase 5 lancée au Conseil municipal du 11 octobre 2022, nous serons à 90 % de rénovation. Il restera l'écoquartier, les rues de la Croix Aude, la place de la République. Pour rappel, le passage à des lampes LED permet d'avoir des lampes 3 fois moins énergivores que les anciennes lampes et la modulation amène à des consommations environ 20 fois moins énergivores. En conséquence sur le fonctionnement, les abonnements des armoires électriques d'éclairage public sont à baisser suite à la baisse des puissances des luminaires sur un même réseau.
- **Isolation des bâtiments à poursuivre** : isolation de combles, isolation extérieure, changement des huisseries à effectuer progressivement et à intégrer dans les programmes de réhabilitation (exemples : la maison de la petite enfance, le bâtiment chaufferie JB Clément). Il est aussi nécessaire de demander aux services de faire des propositions de travaux que l'on peut gérer nous-mêmes et également de prendre en compte le taux de retour sur investissement par rapport aux gains générés en fonctionnement.
- **Améliorer la performance du système de chauffage** : Nous disposons sur la commune de 20 chaudières au gaz et d'une chaudière fioul (2 logements école Raymonde Carbon) pour 24 bâtiments. Nous changeons chaque année une partie du parc le plus ancien. Les changements les plus récents

concernent des bâtiments suivants : la salle Art et Culture, JB Clément, le Centre de Première Intervention (commune avec le cabinet médical) et la mairie.

Les prochains changements à effectuer sont : l'espace solidarité, la médiathèque (commune avec l'école de musique), et celle de Jules Ferry (qui sera changée cette année). La chaudière à fioul des logements de fonction à l'entrée Raymonde Carbon est ancienne et peut être aussi être changée par des chaudières individuelles plus récentes et donc moins consommatrices.

Pour rappel d'une directive nationale : les administrations doivent être neutres en carbone en 2050.

- **Installation de capteurs solaires sur les bâtiments municipaux.** On attend une note d'opportunité du SE60 sur le photovoltaïque. Il est nécessaire d'identifier un bâtiment qui pourrait être équipé de panneaux solaires (par exemple les tribunes Pascal Grousset).
- **Remplacement des lumières de bureaux par des systèmes moins énergivores :** Nos bureaux sont rarement équipés de carrés LED. Le plus souvent, il s'agit de lampes à néon. Un rapport du SE60 indique qu'au niveau des collectivités adhérentes, 90 % des bureaux sont équipés avec du matériel d'éclairage ancien et à revoir. Le changement des sources ainsi que l'installation d'interrupteurs automatiques sont à prévoir à partir d'une étude bâtiment par bâtiment prenant aussi en compte les possibilités techniques. Avec des carrés LED plus puissants et moins énergivores, il sera aussi possible de procéder à la réduction du nombre de points lumineux. Des contacts ont été pris pour la présentation des produits actuels.

4) L'accompagnement des projets de territoire

- **Soutien au développement de parcs solaires :** la collectivité cherche globalement à soutenir les projets durables permettant l'optimisation de l'utilisation de la zone du Renoir. EDF Renouvelables étudie actuellement l'implantation d'un parc solaire sur le site de l'ancien parc à cendres de l'usine de production électrique EDF. Le dimensionnement du parc permettrait de pourvoir l'équivalent électrique pour 10 000 personnes. EDF Renouvelables sollicitera prochainement la collectivité pour une délibération de soutien de principe pour la construction d'un parc solaire dès qu'elle aura levé certains points administratifs.
- **Soutien aux projets de rénovation énergétique des bailleurs sociaux :** la collectivité peut susciter et soutenir les projets en donnant les autorisations d'urbanisme comme par exemple actuellement pour la rénovation des logements à Charles de Gaulle par Oise Habitat (4 millions d'euros de dépenses). Avec également Clésence qui a annoncé son programme de rénovation pour 2023 pour 54 logements dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « le Bas Mettemont » (également 4 millions d'euros de dépenses).
- **Réduction de l'éclairage des commerces la nuit :** la collectivité doit étudier avec les commerçants la possibilité d'extinction des commerces la nuit. Il est aussi en ce cas nécessaire de trouver le bon équilibre entre consommation énergétique et sécurité alors que la collectivité développe des moyens de surveillance par ailleurs avec de la vidéoprotection sur la place.

5) La diminution des autres charges municipales :

- **Diminution de certains services :** Il est possible de procéder à la réduction d'horaires d'ouverture au public, comme par exemple, l'accueil en mairie le samedi. Un autre exemple : Les colis de Noël plutôt sur inscription que d'office à un certain âge. Il a été constaté que certaines personnes n'étaient pas spécialement intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend en compte les orientations du plan de sobriété et de rigueur pour la commune telles que précédemment définies et donne son accord pour que celui-ci soit intégré dans les orientations budgétaires pour l'année 2023 et notamment au moment du débat d'orientation budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 06 décembre 2022

Date de la convocation le 30 novembre 2022

**Le secrétaire de séance,
Estelle SUEUR**



**Le Maire,
Frédéric BESSET**

